

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 14 OCTOBRE 2021

Lieu : Salle du Dauphin – Bec-de-Mortagne

Participants :

Noms	Fonction
M. MABIRE	Vice-Président en charge de la GEMAPI
M. QUESADA	Vice-Président en charge de la voirie
M. FLEURY	Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement
M. GOUVAZÉ	Responsable cycle de l'eau
M. LEROUX	Animateur cycle de l'eau
M. LEVESQUE	Conseiller mairie d'Annouville-Vilmesnil
M. PORET	Conseiller mairie de Auberville-la-Renault
Mme. GEULIN	Maire de Bénarville
M. VANDERMEERSCH	Adjoint mairie de Bréauté
M. LUCAS	Conseiller mairie de Bornambusc
M. BLONDEL	Adjoint mairie de Daubeuf-Serville
M. PAUMELLE	Adjoint mairie d'Ecraiville
M. LEFEBVRE	Conseiller mairie d'Ecraiville
M. GERON	Adjoint mairie de Goderville
M. JOUENNE	Adjoint mairie de Grainville-Ymauville
M. DUTOT	Adjoint mairie d'Houquetot
M. COUCKUYT	Conseiller mairie de Manneville-la-Goupil
M. DURECU	Adjoint mairie de Mentheville
M. FONTAINE	Conseiller mairie de Saint-Sauveur d'Emalleville
M. GOUPIL	Maire de Tocqueville-les-Murs
M. NIEPCERON	Maire de Vattetot-sous-Beaumont
M. GEST	Adjoint mairie de Vattetot-sous-Beaumont

Excusés :

M. LEROUX	Conseiller mairie d'Angerville-Bailleul
M. DUTOT	Conseiller mairie de Bretteville-du-Grand-Caux
M. BASILLE	Maire de Saussezemare-en-Caux
M. MALO	Adjoint mairie de Gonfreville Caillot
M. LALLEMAND	Conseiller mairie de Virville
Mme. SCHUFT	Maire de Virville

Diffusion du compte rendu à tous les membres de la commission

Pièce jointe : présentation en .pdf

M. MABIRE, Vice- Président en charge de la GEMAPI remercie les membres présents.

Monsieur MABIRE commence la séance par la présentation de **l'ordre du jour** suivant :

- Contrat territorial eau-climat (CTEC) ;
- Protection de la ressource en eau : Captage du Fond Jauni ;
- Travaux réalisés et à venir ;
- Retour sur les orages de cet été.

La présentation est fournie en pièce jointe.

Au cours de la présentation, la commission a profité de ce temps d'échange pour interpellé sur les points suivants :

-M. GÉRON, représentant de la commune de Goderville, se demande quelles actions seront réalisées en vue de la protection du captage du Fond Jauni

-> M. GOUVAZÉ répond qu'une étude du bassin d'alimentation de captage (BAC) sera à réaliser. Nous allons échanger avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Valmont-Ganzeville (SMBVVG), car les périmètres du captage du Fond Jauni est inclus dans celui du BAC de Fécamp GOYER.

-> M. GOUVAZÉ ajoute qu'il sera nécessaire d'effectuer une animation agricole auprès des exploitants du BAC afin d'adapter les pratiques culturelles au contexte.

-M. NIEPCERON, Maire de la commune de Vattetot-sous-Beaumont, souhaite savoir si la communauté de commune dispose de mesures de pesticides sur les captages du territoire.

-> M. GOUVAZÉ confirme et signale que les pesticides peuvent être amenés dans l'aquifère de façon directe via le réseau de bêttoires ou bien via un transfert beaucoup plus lent à travers le sol.

-> M. GEST, représentant de la commune de Vattetot-sous-Beaumont, en conclut que c'est sur le transfert direct qu'il est nécessaire d'agir.

-> M. GOUVAZÉ précise que les deux modes de transfert doivent être considérés dans les actions à mettre en place, en effet, le transfert à travers le sol se compte en décennie, mais il est important de travailler avec la profession agricole dès maintenant pour sécuriser la ressource en eau des générations présentes et futures.

-> M. GOUVAZÉ ajoute que le captage du Fond Jauni, captage alimentant la commune de Goderville, présente un niveau de nitrates et de turbidité en faible mais constante augmentation depuis plusieurs années, d'où l'importance de travailler avec les agriculteurs.

-M. PAUMELLE, représentant de la commune d'ÉCRAINVILLE, souhaite connaître le délai entre l'ouverture d'un dossier d'hydraulique douce et la réception des travaux.

-> M. GOUVAZÉ indique qu'il faut compter un an.

-> M. LEROUX précise que le traitement par l'agence de l'eau est ce qui freine le plus la réalisation des dossiers avec un minimum de 4 mois de traitement.

-M. PAUMELLE évoque la destination des montants issues de la dissolution du SMBV. M. MABIRE répond que le montant a été ventilé dans le budget général

-M. QUESADA, représentant de la commune de Saint-Maclou-la-Brière, demande si l'entretien des haies et fascines est à la charge de l'agriculteur.

-> M. MABIRE confirme que l'intercommunalité prend en charge 20% du coût d'installation et que l'agence de l'eau en prend en charge 80%, l'entretien est ensuite laissé à l'agriculture car il reste le propriétaire de l'aménagement.

-> M. PAUMELLE, signale que l'entretien des haies représente un coût pour les agriculteurs et que cela peut freiner la réalisation de projets.

-> M. QUESADA ajoute que même lorsque les projets sont réalisés, les conventions chargeant les agriculteurs de l'entretien ne sont pas respectées dans de nombreux cas.

-> M. NIEPCERON propose d'étudier l'éventualité d'instaurer une indemnisation aux agriculteurs pour l'entretien des haies ou bien de le faire réaliser par les agents de l'intercommunalité ou une entreprise.

-> M. GOUVAZÉ conclut en assurant que l'entretien des haies est une problématique que le service cycle de l'eau va étudier.

-M. VANDERMEERSCH, représentant la commune de Bréauté, fait remarquer que les problèmes d'érosions et de ruissellements sont dus aux pratiques agricoles en premier lieu, les aménagements en hydraulique douce limitent les conséquences mais il est nécessaire de travailler sur les causes.

-> M. GOUVAZÉ assure que l'intercommunalité effectue un travail d'animation agricole dès lors qu'un problème d'érosion/ruissellement est constaté, il signale également que la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine et le SMBVVG disposent d'animateurs agricoles sur le territoire.

-> M. VANDERMEERSCH demande s'il ne serait pas possible de valoriser les déchets verts de la déchetterie intercommunale afin de produire du compost à destination des agriculteurs, il propose que l'intercommunalité mette en place des essais avec des agriculteurs volontaires.

-> M. GOUVAZÉ et M. LEROUX répondent que l'idée est intéressante et que le service étudiera cette proposition.

-M. VANDERMEERSCH signale que la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole travaille actuellement sur la mise en place d'une valorisation de la captation carbone de la profession agricole, notamment via le label bas carbone, il indique que le sujet pourrait être étudié sur le territoire.

->M. GOUVAZÉ confirme que la démarche est intéressante et que le service contactera la CU (Lise AUBOURG) à ce propos.

-M. NIEPCERON souhaite savoir en quoi consiste la GEPU et comment est utilisé le budget y étant consacré, en effet, une buse proche de la mairie de sa commune est en partie obturée depuis deux ans.

-> M. MABIRE indique que la GEPU est un sujet important qui fera l'objet d'une commission dédiée, il précise tout de même que l'intercommunalité réalise régulièrement des travaux en GEPU (désobturation de canalisation, protection d'entrée charretières, etc.) et invite la commune de Vattetot-sous-Beaumont à faire part au service cycle de l'eau sa demande après la présente commission.

-M. JOUENNE, représentant la commune de Grainville-Ymauville, demande s'il serait possible de réaliser des travaux ponctuels afin d'améliorer des ouvrages hydrauliques, il souhaite également savoir si les données qu'il a transmis au service cycle de l'eau ont pu être exploitées.

-> M. MABIRE affirme que des travaux sont réalisés toute l'année en priorisant les situations jugées les plus urgentes.

-> M. LEROUX confirme que les données ont été comparées à celles du service et qu'elles ont permis de les améliorer, il rappelle que la transmission de connaissances hydrauliques et hydrologiques des référents GEMAPI de chaque commune est très utile pour l'amélioration du service.

-M. LEVESQUE, représentant la commune d'Anouville-Vilmesnil, souhaite savoir pourquoi certains aménagements ne sont pas régulièrement entretenus, notamment les noues.

-> M. GOUVAZÉ indique que le service cycle de l'eau est récent et qu'une organisation doit se mettre en place, un recensement du patrimoine hydraulique du territoire est en cours afin d'améliorer à terme l'efficacité de l'entretien de ces derniers.

-Mme GEULIN, représentante de la commune de Bénarville, fait remarquer que la lagune de sa commune ne reçoit pas d'eau et qu'elle est donc à sec à l'heure actuelle.

-> M. GOUVAZÉ affirme que des travaux sont prévus afin d'alimenter la lagune, avec une saignée et une modification du pendage de la route.

M. MABIRE conclut la commission vers 19h45.